

INSTITUT SUPERIEUR MARIA MONTESSORI

3 rue Pierre Dupont,
75010 Paris
Email: contact@formation-montessori.fr
Tel: 09 78 45 26 64
<https://www.formation-montessori.fr>



Programme généré le : 18 décembre 2025

Accompagnement à la certification de praticien AMI : formation pratique pour personnes âgées Certificat AMI de praticien Montessori pour les personnes âgées ou démentes

La certification de praticien Montessori permet de valider la compréhension des principes Montessori et de leur application. Elle permet aux praticiens de pouvoir installer un environnement Montessori AMI dans leur établissement puis de superviser son application en complète autonomie.

Vous êtes éligible à la certification si vous avez le Certificat AMI Montessori pour la démence, le handicap et le vieillissement qui est la composante théorique de la qualification de praticien certifié AMI Montessori pour la personne âgée ou atteinte de troubles cognitifs.

Durée: 4 heures

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Profil du stagiaire

- Professionnels intervenant auprès des personnes âgées ou démentes

Prérequis

- Avoir un certificat AMI Montessori pour la démence, le handicap et le vieillissement ;
- Connaissances et utilisation informatiques de base (word, internet, zoom).

Indicateurs de résultats

Tarif

750.00€

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Découvrir les éléments d'un environnement Montessori et la philosophie qui le sous-tend
- Identifier les composants clés des environnements Montessori
- Évaluer les environnements de soins actuels et savoir comment modifier l'environnement pour qu'il soit davantage de nature Montessori
- Développer des rôles, des activités et des interventions pour les personnes en fonction des principes Montessori et des besoins de la personne
- Développer une programmation pour les individus et les groupes basée sur les classes d'activités Montessori, modifiées pour les soins aux personnes âgées et aux personnes atteintes de démence
- Identifier les obstacles à la création d'environnements Montessori et les stratégies pour les surmonter

CONTENU (PROGRESSION PEDAGOGIQUE)

- Travail personnel autonome, estimé à 80 heures durant maximum 6 mois, supervisé à distance par la formatrice. L'apprenant devra :
 - Réaliser deux études de cas auprès de deux personnes âgées.
 - Réaliser un suivi des activités proposées.
 - Aménager un environnement Montessori visant à soutenir l'autonomie.
 - Réaliser des outils visant à soutenir la mémoire.

ORGANISATION

Formateur

Stéphanie ETIEVANT

Moyens pédagogiques et techniques

- Utilisation des documents écrits reçus lors de la formation pour la réalisation des études de cas.
- Suivi continu par la formatrice : appels téléphoniques, réunions à distance, ...

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

INSTITUT SUPERIEUR MARIA MONTESSORI

3 rue Pierre Dupont,

75010 Paris

Email: contact@formation-montessori.fr

Tel: 09 78 45 26 64

<https://www.formation-montessori.fr>



- L'accompagnement se déroulera à distance sur une période de trois mois, par échanges de courriels et appels téléphoniques. La formatrice AMI, Stéphanie ETIEVANT, assurera un suivi personnalisé du stagiaire, supervisant ses travaux et l'aidant dans la préparation de son dossier de certification. Les supports pédagogiques et outils méthodologiques nécessaires seront fournis tout au long de l'accompagnement. Les travaux du stagiaire seront évalués par la formatrice AMI, Stéphanie ETIEVANT, qui validera ou non la certification en fonction du respect des modalités d'évaluation. Ces modalités seront transmises par la formatrice AMI Stéphanie ETIEVANT. Un certificat AMI sera délivré si les critères de validation sont remplis à la suite de l'accompagnement.
- À l'issue de la formation, la formatrice Stéphanie ETIEVANT évaluera les travaux réalisés par le stagiaire selon les critères définis dans le programme de certification. Si le stagiaire satisfait aux exigences et réussit l'évaluation, un certificat de praticien Montessori délivré par l'Association Montessori Internationale (AMI) lui sera attribué, sous réserve que le règlement total du solde de l'accompagnement ait été effectué. En cas de non-conformité aux modalités d'évaluation, d'insuffisance des travaux, ou de non-paiement du solde, le stagiaire ne pourra pas obtenir la certification.
- Réaliser deux études de cas auprès de deux personnes âgées • Réaliser un suivi des activités proposées • Aménager un environnement Montessori visant à soutenir l'autonomie • Réaliser des outils visant à soutenir la mémoire.

Vous êtes en situation de handicap, intéressé(e) par le programme ? Contactez notre Référent Handicap pour préciser votre besoin : Valérie CHALFEN, v.chalfen@institut-montessori.fr